

5894/26 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 février 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 février 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Parlement européen et du Conseil portant nomination du chef du
Parquet européen

E 20420

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**